

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 37 (1991)
Heft: 26-27

Artikel: Plaque tournante du trafic d'art : "le rôle de la Suisse est très gênant"
Autor: Ceppi, Jean-Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plaquette tournante du trafic d'art : "le rôle de la Suisse est très gênant".

"Si la Suisse est devenue le carrefour de ce trafic, explique un spécialiste du problème au Département Fédéral de Justice et Police (DFJP), c'est d'abord parce qu'elle n'accepte de restituer les objets de valeur réclamés par le pays d'origine que si cet objet a été volé". Un exemple : l'Inde réclame depuis pas mal de temps l'entraide judiciaire de la Suisse pour récupérer certains des biens culturels de grande valeur vendus par certains maharadjas locaux. Berne n'entre pas en matière. Les pays lésés savent bien qu'ils n'ont aucune chance : seules une dizaine de demandes d'entraide en matière d'oeuvres d'art ont été demandées à la Suisse en 1990. Autre avantage apprécié des trafiquants : Berne n'a jamais ratifié la Convention de l'Unesco de 1970 sur le transfert des biens culturels, surtout pour ne pas heurter les susceptibilités cantonales. Ce texte est censé protéger le patrimoine national des états signataires. Mais la Suisse ne s'y sent pas liée.

Laxisme suisse

"La Suisse est le pays le plus riche au monde en biens culturels importés par tête d'habitant!" affirme Urs Allemann. "On peut dire sans se tromper que 90% des biens archéologiques qui se trouvent en Suisse ont été sortis illégalement de leur pays d'origine" *, confirme Rhida Fraoua, de l'Office Fédéral de la Justice et auteur d'une thèse de référence sur le problème : "Tous les archéologues et numismates vous le diront". De nombreuses demandes de restitutions sont d'ailleurs déposées auprès des musées suisses. Autre exemple : l'Italie a signalé à ses voisins l'existence de fouilles

archéologiques clandestines par la mafia. Certaines pièces sont vendues en Suisse ; mais même si elles ont été achetées à un louche antiquaire italien puis ramenées en Suisse, l'importateur ne risque rien. Il y a quelques mois, le magazine français "L'Express" accusait la Suisse d'avoir favorisé par son laxisme le pillage par les nazis de peintures françaises pendant la dernière guerre.

Le rôle des ports francs

A en croire le DFJP, les ports francs suisses sont particulièrement prisés par les trafiquants d'art. Ces entrepôts de frontière ne sont soumis à aucune surveillance douanière ni à aucune taxation. Grâce à l'immunité des ports francs - qui bénéficie en plus d'une faible législation suisse en la matière -, des oeuvres d'art en provenance douteuse peuvent être

déposées à bon marché et réexportées vers n'importe quel pays. Les transactions sont effectuées à l'intérieur même de la zone. "C'est vrai que le commerce international de l'art a pris un essor considérable, confirme-t-on à l'un des ports francs de Genève. Mais n'oubliez pas que les oeuvres arrivant chez nous ont déjà subi un contrôle douanier, qui, s'il est bien fait, devrait empêcher les fraudes".

La fin du paradis

La Suisse, paradis des pilliers de patrimoines étrangers ? Plus pour longtemps peut-être. Plus de 20 ans après l'adoption de la Convention de l'Unesco, la Suisse pourrait enfin la signer ou, en tout cas, renforcer sa législation. Un groupe d'experts rendra son travail sous peu au Conseil Fédéral et devrait recomman-

der des mesures plus restrictives. "Il faut signer cette Convention, lance Urs Allemann, il faut nous donner les moyens de lutter contre ce phénomène !". Berne refusait encore en 87 les avances de l'Unesco, mais elle pourrait reconsidérer sa position. Aujourd'hui en effet, la Suisse commence elle aussi à être victime d'une évasion de son patrimoine, faute de moyens juridiques et financiers. Ainsi, les Japonais et les Américains, prêts à payer le prix fort, sont-ils friands des oeuvres du peintre Holder. Touchée à son tour dans son patrimoine, la Suisse pourrait être plus sensible aux appels de ses victimes d'hier.

* déclaration faite à titre personnel et n'engageant pas l'Office Fédéral de la Justice.